

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Mario Loiselle 121977	(CD00-0972)	Janine Kean, président Michel Gendron Réal Veilleux, A.V.A.	3 février 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	Audition sur culpabilité
			4 février 2014 à 9h30			
			5 février 2014 à 9h30			
			6 février 2014 à 9h30			
			7 février 2014 à 9h30			
Pierre Roy 139390	(CD00-0959)	François Folot, président Robert Archambault, A.V.A. Richard Charette	4 février 2014 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 3225, rue Cusson, bureau 3095, Saint- Hyacinthe (Québec) J2S 0H7	Remplacement sans préavis de remplacement (même type de produits).	Audition sur culpabilité
			5 février 2014 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Recommandation inappropriée en assurances.	

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Gabriel Couture 108341	(CD00-0985)	François Folot, président Claude Trudel, A.V.A. Robert Chamberland, A.V.A.	11 février 2014 à 9h00 12 février 2014 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 <sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.  Avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.	Audition sur culpabilité
Mélanie Bilodeau 192824	(CD00-1005)	François Folot, président Jasmin Lapointe Louis Giguère, A.V.C.	13 février 2014 à 9h00	Commission des lésions professionnelles 900, Place d'Youville bureau 700 Québec (Québec) G1R 3P7	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition culpabilité /sanction
Jean-François St-Jean 172210	(CD00-1020)	Janine Kean, président Monique Puech Bruno Therrien	17 février 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.  Conflits d'intérêts.	Audition sur culpabilité
The Toan Pham 166436	(CD00-0996)	François Folot, président Bruno Therrien	18 février 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Avoir fait signer un document en	Audition culpabilité/ sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Sylvain Jutras, A.V.C.		(Québec) H2X 4B8	blanc.	
Frédéric Blin 172741	(CD00-1016)	François Folot, président	20 février 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
Philippe Frossard 197661	(CD00-1001)	François Folot, président Réal Veilleux, A.V.A. Dyan Chevrier, A.V.A.	24 février 2014 à 10h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition culpabilité/ sanction
Naraindath Marapin 122625	(CD00-0992)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Marc Binette	25 février 2014 à 9h30 26 février 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.  Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	Audition sur culpabilité
Jacques-André Thibault 132407	(CD00-0860)	Sylvain Généreux, président Robert Archambault, A.V.A. Marcel Cabana	26 février 2014 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	Audition sur sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					Conflits d'intérêts.	
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
					Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Barcelo, courtier en assurance de dommages	2012-06-01(E)	M <sup>e</sup> Marco Gaggino, vice-président M. Jules Lapierre, membre,	3 et 7 février 2014 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic ( <i>article 54 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> ).	Poursuite de l'audition
Certificat n° 101092						
Louis-Yves Lucien,	2013-07-	Me Daniel M. Fabien,	4 et 5 février	Chambre de l'assurance	2 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de	Audition de

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
courtier en assurance de dommages Certificat n° 122106	01(C)	président-suppléant Mme Francine Normandin, membre M. Philippe Jones., membre	2014 (9h30)	de dommages - Montréal	<p>ses activités (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 9, 37(1) et 37(6)) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 25 et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles (articles 16 et 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 25, 37(4) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient</p>	la plainte.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					(article 16 Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 23 et 24 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);  1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête (articles 16, 85 et 86 Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	
Andrée-Anne Duval, inactive et sans mode d'exercice comme agent en assurance de dommages	2013-08-04(C)	M <sup>e</sup> Daniel m. Fabien, président suppléant  M <sup>me</sup> Dominique Labelle, membre  M. Marcel Cabana, membre	19 février 2014  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou de le prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (article 16 <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 25, 26, 37(1), 37(4) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  3 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (article 16 Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 25, 37(1) et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de	Audition de la plainte
Certificat n° 181038						

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					dommages);  1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 9, 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	